

Bien vivre à Cagny

N° 12 - Octobre 2021

MAGAZINE D'INFORMATIONS MUNICIPALES





Etre élu à Cagny en 2021

Plus d'une année s'est écoulée depuis les dernières élections municipales avec un résultat flatteur pour la liste « bien vivre à Cagny » puisque près de 70% des suffrages exprimés se sont portés sur notre liste.

Cagny est un village paisible où il fait bon vivre me semble t'il pour une grande majorité des habitants, avec des demandes régulières et fréquentes de citoyens pour



s'installer dans notre commune, un débat démocratique au sein du conseil municipal avec une opposition qui s'exprime et participe aux activités de la commune.

L'investissement des élus

Etre élu est un choix de vie qui nous a poussé à nous présenter à vous, à nous investir pour la collectivité donc pour les habitants, sans compter notre temps et notre énergie.

Personne n'oblige un élu à s'inscrire dans cette démarche, nous sommes élus parce que nous l'avons bien voulu.

Nous savons aussi bien sûr qu'il est impossible de faire l'unanimité dans la commune.

Est-ce que cela donne le droit à quelques-uns de s'acharner sur les élus au nom de la liberté d'expression et de la démocratie ?

Deux exemples récents

Un tweet de notre députée qui félicite les élus locaux pour le projet cantine garderie école que vous découvrirez dans ce bulletin, et le courrier d'un cagnysien dans la rubrique courrier des lecteurs de notre quotidien régional, qui critique l'action des élus.

Voici deux exemples de visions totalement opposés, c'est cela la démocratie, sauf quand les critiques sont le prélude à des insultes inacceptables.

L'envers du décor

Vous avez été nombreux à me questionner et à me manifester votre soutien suite à la parution dans le courrier des lecteurs du Courrier Picard au mois de mars dernier d'un habitant de Cagny, Mr Pollard qui s'étonnait et critiquait le port du masque obligatoire dans la commune, alors que de nombreux habitants étaient touchés par la maladie.

Monsieur Pollard, qui s'est présenté aux dernières élections municipales sur la liste d'opposition, a bien sur tout à fait le droit de s'exprimer dans la presse et d'écrire.

« Je pense que d'autres choses étaient plus prioritaires comme la propreté de la commune qui n'a jamais été aussi sale, le fleurissement, pas une fleur dans le village en 2020 ou l'éclairage public (des habitants rentrent encore chez eux dans le noir en hiver) »

C'est vrai, nous avons fait le choix d'acheter et de vous offrir des masques à deux reprises plutôt que mettre des fleurs dans la commune au printemps 2020.

Souvenez-vous de la situation lors du premier confinement le 17 mars 2020, des entreprises, des administrations à l'arrêt, des commerces « non essentiels » dont les fleuristes, fermés.

Dans ce contexte si particulier nous avons été, souvenez-vous, la première commune de la métropole à vous offrir des masques, rares à cette époque, et nous avons été une des seules municipalités à garder le lien avec vous en assurant un accueil en mairie et un service minimum

avec les services techniques qui ont continué à nettoyer la commune.

Vous pouvez d'ailleurs juger par vous-même si aujourd'hui notre village est beaucoup plus sale que par le passé comme l'écrit ce monsieur dans la presse régionale.

Je rappelle à ce sujet que nous organisons chaque année une action de nettoyage de notre commune avec les habitants volontaires dans le cadre de l'opération Hauts de France propres.

Mr Pollard, si soucieux de la propreté de la commune, que nous avons vu une seule fois en 7 années, était donc le bienvenu à nos côtés le samedi 11 septembre dernier pour nous apporter son aide. Mais nous l'avons attendu vainement.....

Quant à l'éclairage public dont parle ce monsieur dans son courrier, il y a en effet deux habitations, éloignées du village, chemin de l'épinette, qui n'ont pas contrairement aux 500 autres maisons un éclairage sur leur voie d'accès.

Le coût de la mise en place de cet éclairage sur la voie d'accès à ces habitations serait de 125000 euros, (hors éventuelles subventions) soit près de 3 années du budget investissement.

Nous ne rejetons pas cette possibilité mais nous ne pouvons pas tout faire en même temps pour des raisons financières que tout le monde peut comprendre.

Et nous avons choisi par exemple cette année de refaire l'éclairage public avec des ampoules led « basse consommation » dans les rues de la commune, hors lotissements garenne puisque ces travaux avaient déjà été réalisés lors du mandat précédent.

Il est facile lorsque l'on n'est pas en responsabilité, confronté aux réalités économiques de critiquer, mais, pour certains, la frontière entre critiques et insultes est très tenue.

Au commencement était le verbe..... et ensuite.

Que va t'il arriver aux élus, dont les élus de l'opposition,

qui ont voté l'augmentation de la taxe foncière cette année ?

Notre nouvelle présidente du comité des fêtes, élue depuis l'année dernière, peut témoigner. Elle a subi en un an deux dégradations sur sa porte d'entrée, une sur sa voiture et le vol de la caméra qu'elle avait installée suite à ces dommages.

Son seul crime est d'être élue et de s'investir pour les habitants de Cagny.

Cela ne nous empêche pas bien sûr, malgré ce climat délétère souhaité par quelques-uns, de travailler sur les différents thèmes que vous découvrirez dans ce bulletin. Et en particulier sur notre projet d'aménagement prioritaire d'une nouvelle cantine et garderie qui a valu ce tweet de notre députée, accompagnant à la mairie de Cagny la secrétaire générale de la préfecture qui nous annonçait officiellement le montant des subventions qui nous étaient accordées.

Ce projet a mobilisé beaucoup d'énergie durant l'année écoulée afin d'obtenir les accords de subventions, les accords de financement, l'acceptation du permis de construire, les commissions d'appels d'offre....

Tout est prêt pour démarrer les travaux mais ce projet pourrait être remis en question. En effet, et il s'agit là d'une conséquence de la crise sanitaire, le prix de certains matériaux (bois, aluminium....) a considérablement augmenté, et, autre conséquence, les entreprises qui sont très sollicitées après plusieurs mois d'inactivité, ont également augmenté le prix de leurs prestations.

Bien sûr ce projet est absolument nécessaire et nous tient à cœur, c'est pourquoi nous vous le présentons dans sa globalité, mais nous réfléchissons également à une solution alternative, moins onéreuse, qui nous permettrait nous l'espérons de conserver le bénéfice des subventions prévues.

Bien à vous.

Alain Molliens

4 > ACTU

Projet École / Cantine / Garderie

6 > DOSSIERS

Finances de la commune
Budget

8 > VIE DE LA COMMUNE

Retour sur la zone bleue
Les encombrants : les bonnes règles
Frelons asiatiques
Chenilles processionnaires

11 > COMITÉ DES FÊTES

Noël des enfants

Concours de Noël
Concours de dessin : le bel oeuf de Pâques
13 juillet : retraite aux flambeaux

12 > VIE SCOLAIRE

Retour sur l'année scolaire 2020/2021
Don Quichotte

13 > BIBLIOTHÈQUE

14 > HOMMAGE À JACQUES WATTEBLÉ

SOMMAIRE

16 > LE COIN DES ASSOCIATIONS

Le club de Pétanque
Le club de Yoga
Le club de Gym

17 > INFOS

19 > VIE MUNICIPALE

Etat civil

Notre projet école cantine garderie est le projet majeur de notre mandat.

Eu égard au travail réalisé depuis mars 2020, nous vous présentons ce projet en espérant pouvoir le concrétiser.

Comme vous avez pu le lire dans l'édito de Monsieur le Maire, ce projet pourrait être modifié compte tenu de l'augmentation des coûts de construction.

C'est pourquoi, nous travaillons aussi actuellement sur un second projet de construction d'une cantine/garderie.



Réponses



Pourquoi ce projet école cantine garderie ?

D'abord et surtout c'est un projet cantine garderie nécessaire et attendu depuis de nombreuses années.

La cantine actuelle, rue Mallet, qui accueille près de 80 enfants chaque jour, est à saturation, implantée sur deux niveaux, elle affiche ses limites d'autant plus que située à l'extérieur du groupe scolaire, elle oblige les enfants à se déplacer par tous les temps.

Les locaux actuels, cantine et surtout garderie, sont vétustes. Leurs dimensions ne nous permettent pas d'accueillir dans

Projet ÉCOLE / CANTINE / GARDERIE

Interview de Fanny Roussel Adjoint aux affaires scolaires



de bonnes conditions les écoliers de plus en plus nombreux et pour les toutes petites sections de plus en plus jeunes.

Notre projet initial était de construire une cantine garderie dans la cour de l'école maternelle. Les pouvoirs publics proposent cette année, dans le cadre du plan de relance économique lié à la crise sanitaire, des aides exceptionnelles. C'est pourquoi, il nous a semblé judicieux d'étoffer notre projet en rassemblant nos deux écoles sur le site de l'école maternelle en transformant les classes de l'école Louis Baledent en cantine/garderie.

À terme, école, cantine et garderie seraient donc regroupées en un seul lieu, plus pratique et plus sécurisé.

Pourquoi ce projet maintenant?

Pour des raisons financières.

Nous avons dû attendre la dernière échéance en 2020 d'un emprunt pour pouvoir solliciter un nouveau crédit.

Quel est le coût de ce projet ?

Le budget prévisionnel de ce projet est



de 890 000 euros HT, pour lequel nous avons réussi à obtenir 648 000 euros de subventions soit 72% du coût HT.

Ces subventions se décomposent de la façon suivante :

- 324 000 euros de subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- 224 000 euros de subventions DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
- 100 000 euros de subventions départementales.

A noter que nous profitons du plan de relance économique lié à la crise sanitaire car en temps normal il est impossible de cumuler les subventions DETR ET DSIL.

Pour compléter notre plan de financement, nous vendons deux terrains à bâtir rue Latapie et complétons par un emprunt bancaire.

Pourquoi un tel projet pour aussi peu d'enfants de Cagny ?

Si on fait une photographie des familles avec un enfant scolarisé à Cagny, cela concerne effectivement moins de 50 familles de Cagny.

Mais si on retient toutes les familles qui ont été concernées par l'école, cantine et garderie depuis 20 ans et qui le seront dans les 20 ou 30 prochaines années, ce projet concerne donc une majorité des



familles Cagnysiennes.

Ce n'est pas le projet d'un seul mandat mais bien un projet structurant pour notre commune qui va nous permettre

d'accueillir de nouvelles familles avec des enfants d'âge scolaire pour les années à venir.

PLU

Au terme de plusieurs mois de travaux, le PLU entre dans sa dernière phase avec l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du lundi 18 octobre au vendredi 19 novembre 2021 .

Le projet est soumis pour avis à la population, par l'intermédiaire de la présente enquête publique conduite par Monsieur Alexis FRENOY, commissaire

enquêteur désigné par Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

Un registre d'enquête numérique <https://www.registredemat.fr/plu-cagny80> permet au public de prendre connaissance du dossier de PLU et de faire part de ses observations. Un dossier papier est également consultable en mairie pendant toute la durée de

l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,

Mr Frenoy, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie aux dates et horaires suivants :
Lundi 18 Octobre de 9h à 12h
Jeudi 28 Octobre de 14h à 17h
Samedi 6 Novembre de 9h à 12h
Vendredi 19 Novembre de 14h à 17h

Les finances de la commune

Comme un tiers des communes de France, nous avons dû augmenter la fiscalité cette année.

Pourquoi ?

Lors du conseil municipal du 14 avril dernier, le compte de gestion de la commune a été approuvé pour l'année 2020. Le résultat de l'exercice courant s'est soldé par un déficit de 30 000 €. A noter que c'était déjà le cas des années précédentes.

Pourquoi ce déficit ?

Ce déficit est dû essentiellement à la baisse des dotations de l'état, baisse évoquée à de nombreuses reprises sur ce bulletin, et continue depuis 7 ans.

En 2013 nous percevons plus de 169 000€, en 2020 cette même dotation s'élevait à 69 000€.

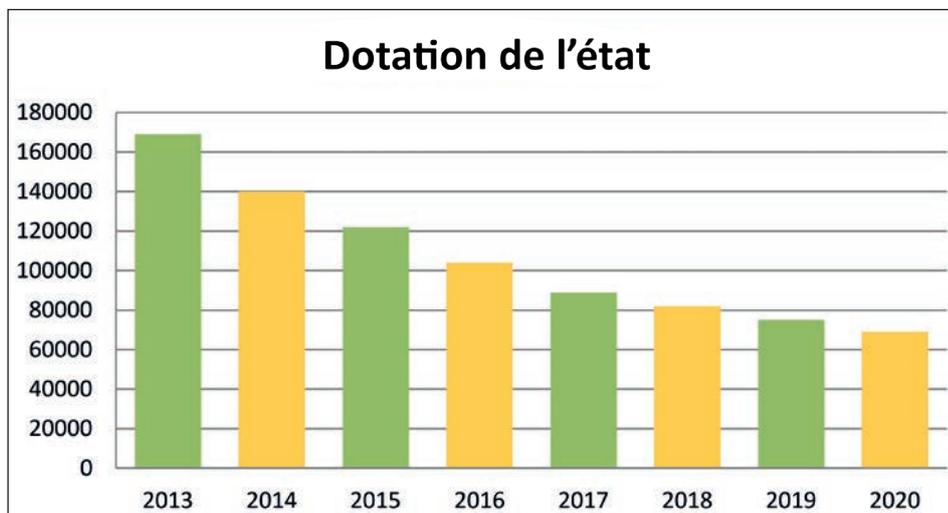
Cette dotation comme son nom l'indique impacte directement le fonctionnement quotidien de la commune.

Comment avons-nous géré cette diminution de nos ressources financières ?

Nous avons bien sûr exploré toutes les pistes d'économies par exemple le coût de la facture énergétique réduite grâce aux travaux d'isolation de la salle des fêtes, la baisse de la consommation d'électricité grâce à l'éclairage Led sur les lotissements garenne, la diminution du budget fleurissement, la diminution des indemnités des élus, la réduction du budget « carburant » en utilisant un camion sur deux, la diminution drastique des budgets fournitures ...

Le poste de dépenses le plus important dans le budget fonctionnement est le poste « charges salariales » qui représentait en 2014 près de 60% des dépenses de fonctionnement. Compte tenu de la diminution de nos recettes nous avons alors fait le choix de ne pas remplacer les collaborateurs des services techniques qui partaient en retraite.

En prenant cette décision nous avons bien sûr « dégradé » les services rendus à la population. Quatre collaborateurs travaillaient dans nos services techniques en 2014, ils sont deux depuis 2018 et bien sûr ne peuvent effectuer l'ensemble des tâches qui étaient réalisées auparavant.



L'impact de la crise sanitaire

De plus, la crise sanitaire que nous subissons depuis mars 2020 a un impact réel sur les finances communales.

Sur les recettes tout d'abord avec par exemple notre salle polyvalente qui n'est plus louée depuis mars 2020, ce qui représente un « manque à gagner » important pour la collectivité.

Sur les dépenses, avec le confinement et les conditions d'accueil imposées, nous sommes passés à trois services au restaurant scolaire avec l'obligation de procéder à de nouveaux recrutements.

L'impact sur la masse salariale

Pour rappel, dès 2018, avec la mise en place de la classe de CP à 12 écoliers, nous avons obtenu une classe supplémentaire avec un second poste d'ATSEM. De plus, nous avons dû passer

à deux services pour accueillir plus de 70 écoliers au restaurant scolaire.

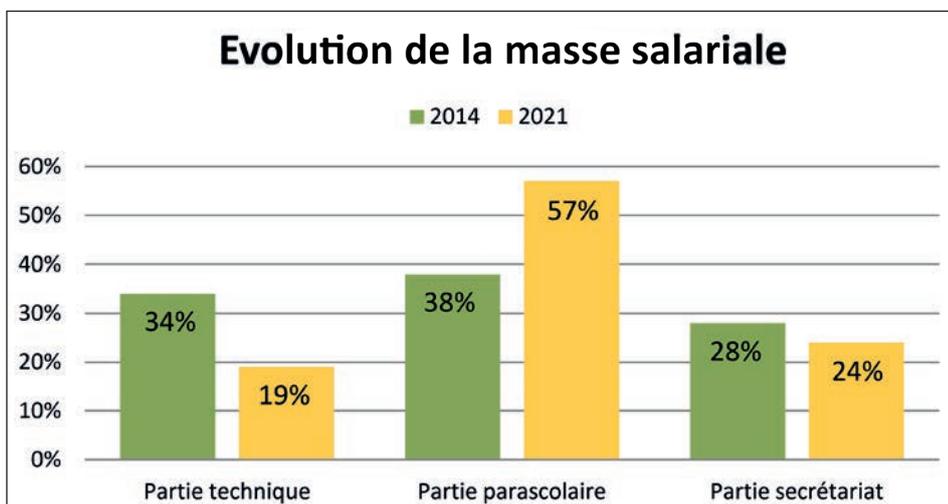
Comme vous le constatez sur le graphe ci-dessous, en 2014 la partie technique (4 collaborateurs) représentait 34% de la charge salariale et la partie parascolaire (5 collaboratrices) 38%

En 2021 la partie technique (2 collaborateurs) représente 19% de la charge salariale et la partie parascolaire (10 collaboratrices dont 8 temps partiel) représente 57%.

Nous avons néanmoins fait baisser la masse salariale globale de 8% mais cela reste insuffisant par rapport à nos prévisions compte tenu de la baisse des dotations.

Comment faire face à cette situation ?

Lors des deux commissions finances qui ont précédé le conseil municipal du 14 avril



dernier, nous avons évoqué différentes pistes d'économies supplémentaires.

L'impact des propositions évoquées se révèle insuffisant.

La solution retenue est l'augmentation de la fiscalité et donc un effort demandé aux propriétaires de la commune puisque le seul levier concerne les taxes foncières. En effet, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation. Nous sommes aujourd'hui dans l'incertitude sur le montant qui sera versé aux collectivités.

Pour rappel, de nombreux contribuables ne paient plus la taxe d'habitation depuis l'année dernière.

Les autres contribuables qui ont payé cette taxe en 2020 bénéficieront de 30% de diminution cette année, 60% l'année prochaine et ne paieront plus la taxe d'habitation en 2023.

Cette augmentation de la taxe foncière est donc largement compensée par l'annulation ou la diminution de la taxe d'habitation.

Cette augmentation de la taxe foncière représente combien pour la commune ?

Le gain pour la commune sera de 55 000 euros ce qui va nous permettre de rééquilibrer le budget et faire face à la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement.

Cette augmentation de la taxe foncière n'est pas prise de gaieté de cœur bien évidemment mais nous avons souhaité limiter cette augmentation.

Quelle suite ?

La marge de manœuvre reste néanmoins restreinte pour la commune et nous allons maintenir bien sûr nos efforts sur les dépenses de fonctionnement.

En particulier sur le coût des activités parascolaires qui génèrent à elles seules plus de 30% des dépenses de fonctionnement.

Le conseil municipal qui a voté, avec l'opposition, l'augmentation de la fiscalité a demandé à ce que soit réexaminé les conditions d'inscription des écoliers extérieurs à Cagny.

En effet nous pouvions par le passé, avec des dotations de fonctionnement plus élevées, accueillir les écoliers des

communes voisines (essentiellement du quartier Amiens Boutillerie et de Boves).

Cela a permis de maintenir un nombre constant d'écoliers, d'éviter une fermeture de classe en 2014, et de maintenir un enseignement de qualité pour ces écoliers.

Cette situation n'est plus tenable compte tenu du coût pour la commune de l'accueil en cantine et garderie.

Depuis deux ans déjà nous n'inscrivons plus de nouveaux écoliers n'habitant pas Cagny, sauf les enfants dont les grands parents résident dans notre commune.

Cela n'est pas contradictoire avec notre projet de construction d'une cantine / garderie, nécessaire compte tenu des conditions d'accueil qui ne sont plus satisfaisantes à ce jour.

Nous avons, comme vous le lirez, bénéficié de conditions exceptionnelles pour subventionner ce projet, subventions liées au plan de relance économique, et nous en avons profité pour optimiser ce projet en restructurant notre école.

Il nous faut maintenant trouver un juste équilibre tout en conservant un nombre d'écoliers nous permettant, si possible, d'éviter dans les prochaines années une fermeture de classe.

Juste équilibre qui devrait idéalement nous permettre de patienter quelques années, le temps que les 50 logements autorisés par les pouvoirs publics dans le cadre du PLU de la commune, soient construits. Cela nous permettra d'accueillir de nouvelles familles avec, nous le souhaitons, des enfants d'âge scolaire.

LE BUDGET 2021

RECETTES		DÉPENSES	
Impôts	594 000	Charges générales	240 000
Dotations	100 000	Charges de personnel	410 000
Produits	40 000	Indemnités élus	54 000
Atténuation de charges	27 000	Autres charges	42 000
Produits divers	17 000	Charges financières	7 000
		Opérations internes	48 450
Report excédent 2020	70 761	Virement investissement	48 000
Total	848 761	Total	848 761

Le budget primitif prévisionnel voté le 14 avril 2021 se base sur des évaluations de recettes, aucun document n'ayant été reçu de la préfecture à la date du vote.

Fonctionnement :

1- Recettes :

La taxe d'habitation ayant été gelée et au profit de l'Etat, les recettes fiscales proviennent principalement des taxes suivantes :

Taxes foncières Propriétés bâties :

- Bases imposables 1 236 864 euros

le conseil municipal a voté l'augmentation du taux d'imposition, celui-ci passe de 45,53 à 50,03% (4,5 points de plus), le produit obtenu est donc de 641 885 euros.

Taxes foncières non-bâties (terres, jardins) :

- Bases imposables 22 724 euros

Taux d'imposition 47,63% (identique taux 2020)

- produit attendu 10 812 euros.

Cette augmentation substantielle des recettes va permettre à la commune de faire face aux baisses cumulées des dotations de l'Etat, baisse continue depuis 2014 et compensé jusqu'à maintenant par des réductions d'emplois et de services rendus aux administrés.

Ce produit a diminué chaque année depuis 2014, cette baisse continue a réduit considérablement nos recettes.

Sans une compensation fiscale, cette diminution des recettes n'était plus soutenable.

Après une pause fiscale de 25 années, un effort financier est donc demandé aux propriétaires dès cette année.

L'augmentation votée des recettes fiscales votée par les élus représente un montant de 55 659 euros

2- Dépenses :

Nous avons maintenu notre effort sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Nous continuons à afficher ici une volonté de réduction des dépenses dans plusieurs directions : fluides, entretien, fêtes, cérémonies...

Mais les dépenses de personnel augmentent compte tenu des recrutements nécessaires dans nos services, parascolaires notamment, conséquence directe de la crise sanitaire.

L'impact financier des mesures « COVID-19 » pèse sur le budget communal.

L'évolution de la masse salariale « para scolaire » des années antérieures doit être contenue, voire réduite.

Le coût de l'école avec l'accueil de 50 écoliers extérieurs à Cagny a été pris en compte : « Notre commune va réduire l'accueil d'élèves qui ne sont pas Cagnysiens »

Pour l'investissement :

Pour les dépenses les postes principaux sont :

Fonds de concours et zone bleue	46 232
Remboursement de l'emprunt	15 000

Eclairage public 18 000

Plan Local d'Urbanisme (fin) 15 000

Ecole Garderie Cantine (1^{ère} tranche) 350 637

Autres investissements 149 068

Nous finançons ces dépenses avec les subventions, un nouvel emprunt, les remboursements de TVA, les amortissements.

Nous programmons en 2021-2022 notre projet de garderie-cantine dont le financement est conditionné par la vente des deux terrains rue Latapie, et surtout d'une nouvelle commission d'appel d'offres dont les résultats sont attendus en Octobre.

VIE DE LA COMMUNE

RETOUR SUR LA ZONE BLEUE :



Comme dans toutes les communes, les places de stationnement sont de plus en plus recherchées dans nos rues et surtout devant les commerces.

Pour dissuader le stationnement de longue durée et favoriser la rotation des véhicules, nous avons instauré une zone de stationnement réglementée Espace Jean Cotrel et en bas de de la rue Jean Catelas.

Cette zone est matérialisée par un marquage bleu au sol et une signalétique verticale.

Après une première période de test, nous avons modifié les horaires de stationnement du lundi au samedi de 9 heures à 18 heures pour une durée de



1 h 30. Pour stationner sereinement un simple disque de stationnement (conforme aux normes européennes) est nécessaire.

Depuis plusieurs semaines, la municipalité sensibilise les propriétaires de véhicules garés sur les emplacements concernés sur le respect de la réglementation. En l'absence de disque l'automobiliste sera désormais passible d'une amende.

Incivilités

Comme vous le constaterez sur la photo des individus peu scrupuleux profitent du passage des encombrants pour déposer des déchets de toute sortes et des gravas devant l'Ehpad.

Ces déchets ne sont pas ramassés par le service des encombrants et ce sont les employés communaux qui sont contraint de s'en charger.

Une question, un doute sur le tri ? contactez le service des déchets ménagers d'Amiens Métropole au 03 22 33 12 12 ou www.amiens.fr/tri



Les encombrants «les bonnes règles»

Quels encombrants puis-je déposer ?

Pour rappel, il est interdit de les abandonner sur la voie publique sous peine d'être sanctionné.

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez des déchets sur la voie publique, vous risquez une amende forfaitaire de 68€ à 180€.

Les Déchetteries d'Amiens Métropole

Les déchetteries d'Amiens peuvent accueillir vos déchets occasionnels ou volumineux qui ne peuvent pas être collectés comme les ordures ménagères.

Avant de vous y rendre, il est prudent de contacter le service de renseignements pour vérifier les horaires et les différents types de déchets acceptés.

Appelez le 118 418 et dites « COLLECTE » pour connaître les modalités de prise en charge de vos déchets.

La déchetterie d'Amiens Sud est organisée en plusieurs quais et une plateforme végétale pour les déchets verts.

Des conteneurs séparés peuvent accueillir les cartons, les gravats, les ferrailles, les encombrants...

Des conteneurs spécifiques accueillent les huiles de vidange, les piles, batteries, et autres déchets dangereux...

L'accès aux déchetteries d'Amiens est gratuit pour les habitants de la métropole dans la limite d'un certain poids ou volume annuel.

Attention les gardiens des centres d'apports volontaires peuvent refuser les dépôts qui à leurs yeux présentent un risque en raison de leur nature ou de leurs dimensions.

Désormais, vous pouvez mettre aux encombrants :

Mobilier	table, chaise, armoire, meuble de cuisine, ...
Literie	lit, matelas (roulé) et sommier
Gros équipements électroménagers ou électroniques	machine à laver, téléviseur, réfrigérateur, four, cuisinière, appareil de chauffage, aspirateur, ...
Déchets issus du bricolage familial hors gravats	porte, fenêtre, volet, revêtement de sol, ...
Sanitaire	baignoire, évier, lavabo, ballon eau chaude, ...
Puériculture	poussette, landau, siège auto, ...
Equipements de jardin	tondeuse, barbecue, mobilier de jardin, ...
Equipements de loisirs	vélo, appareil sportif, ...

Mais attention, certains déchets volumineux ne sont pas considérés comme des encombrants, notamment :

Les gravats	ils doivent être amenés en déchetterie
Les pneus usagés	ils doivent être repris gratuitement par votre garagiste
Les bouteilles de gaz	elles doivent être déposées à un point de collecte
Les véhicules à moteur	ils doivent être traités par un professionnel agréé.

Incivilités (suite)

Nous trouvons régulièrement des dépôts sauvages sur la zone de tri sélectif face à la bibliothèque, au coeur du village. C'est pourquoi nous déplaçons la benne déchets verts près du stade de football.

Nous allons ainsi réduire les nuisances visuelles et olfactives pour les riverains ainsi que pour les enfants sur l'aire de jeux voisine. D'autre part, les personnes qui déposent leurs déchets sur le sol seront plus facilement identifiées grâce à notre système de vidéo protection.

C'est un test que nous réalisons et nous ferons le point dans quelques mois.



Frelons asiatiques



Comment lutter contre le frelon asiatique ?

Jean Louis Lamotte est un apiculteur bien connu à Cagny pour avoir mis en place et animé l'atelier «apiculture» dans le cadre des activités périscolaires.

Vous pouvez le rencontrer chaque année sur notre réderie où il vend son délicieux miel issu de ses 10 ruches installées sur le territoire de la commune.

Ce qu'il faut savoir sur le frelon.

Les frelons s'enterrent à la fin de l'automne et de nouvelles reines dites reines fondatrices sortent de terre au printemps pour procréer.

Chaque reine fonde sa propre colonie au printemps et va construire son nid.

Le premier appelé nid primaire a la taille d'un ballon, le nid définitif, le nid secondaire, est volumineux, en forme de poire et peut accueillir plusieurs milliers de frelons.

Les occupants d'un nid de frelon peuvent manger 1 kg d'abeilles par jour et donc «tuer» une ruche pouvant compter jusque 80000 abeilles en quelques jours.

Le frelon se déplace jusqu'à 3 km de son nid pour trouver sa nourriture.

C'est au printemps, lorsque les reines fondatrices sortent de terre que l'on peut agir, avant que ces reines aient procréées et fondées une nouvelle colonie.

Comment piéger ces frelons ?

Accrochez dans votre jardin à une branche par exemple une bouteille dans laquelle vous mettez un verre de vin blanc et une cuillère de sirop sucré.

Le sirop va attirer le frelon mais le vin blanc va faire fuir les abeilles.

Pour plus d'efficacité il vous suffit de déposer sur cette bouteille un bouchon spécial «tap trap» que vous pouvez récupérer en mairie.

Nous avons acheté 150 de ces bouchons que nous mettons à votre disposition.

Bien sûr nous ne pourrions satisfaire que les 150 premières demandes.

150 pièges sur la commune installés impérativement en Mars et Avril, laissés en place jusque fin mai, contribueront à réduire considérablement la population de frelons asiatiques sur notre territoire.

Que faire si vous découvrez un nid ?

Le nid est «actif» entre avril et octobre.

Si vous découvrez un nid, il suffit de le signaler à la mairie qui mandatera une entreprise spécialisée. La destruction de nids de frelons asiatiques est réalisée obligatoirement par des professionnels agréés.

Il ne faut donc en aucun cas procéder soi même à la destruction d'un nid, quelque soit sa taille, ni s'en approcher.

Soyez vigilant lorsque vous taillez une haie ou élaguez un arbre.

Enfin sachez qu'un nid que vous observez en hiver ne sera pas réutilisé au printemps.



Dès le printemps prochain, prenez garde aux chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires apprécient tout particulièrement les chênes nombreux dans le bois de la Garenne et au bord du chemin qui longe ce bois.

Ces chenilles constituent un danger pour les humains (surtout les enfants) mais aussi pour les animaux domestiques. Les poils des chenilles sont très urticants, ils libèrent une toxine très irritante pour l'homme ou l'animal.

La période présentant le risque le plus élevé est celle de mai à juillet lorsque les chenilles descendent des arbres pour se transformer en papillon au sol.

Comment reconnaître ces chenilles dangereuses. Les chenilles ont la tête noire et le corps recouvert de longs poils blancs. Les nids sont généralement construits en forme de dôme ou de goutte.

La vigilance est donc de mise pour les promeneurs. Pour toute information, composez le 03 22 22 22 50.



CONCOURS DE NOEL

NOEL
DES ENFANTS

La mairie et le comité des fêtes se sont réunis pour offrir un cadeau à chaque enfant de l'école. C'est toujours un bonheur de voir les yeux des enfants à l'ouverture de leur paquet !

13 juillet
RETRAITE AUX
FLAMBEAUX

Beau succès pour cette édition particulière.

Nous avons opté cette année pour une retraite aux flambeaux dans les rues du village. Munis de lampions, plus de cinquante écoliers accompagnés de leurs parents ont tout d'abord participé à un dépôt de gerbe aux monuments aux morts avant de s'élancer dans les rues de la commune.

Petits et grands ont été ravis de cette manifestation qui s'est achevée dans la cour de l'école autour du verre de l'amitié avec une distribution de friandises à chaque enfant.

Le RDV est déjà pris pour le 13 juillet 2022 !



Deux catégories « plus belle jardinière » et « illuminations extérieures » ont été retenues.

Les gagnants se sont vus remettre des bons d'achat de 50 à 20 euros, valables

dans une jardinerie et commerçants de Cagny.

Une belle façon de remercier les cagnysiens qui ont illuminé cette période ! A renouveler pour que Cagny brille de mille feux Noël prochain !

CONCOURS DE DESSINS
« le bel œuf de Pâques »

Cette activité a occupé les enfants... et certains parents ! pendant ce confinement.

3 catégories d'âge, 2/5 ans, 6/8 ans, 9/12 ans.

25 dessins ont été reçus, certains ont extrêmement bien travaillés !

Ont été offerts un œuf pâtissier de la boulangerie de Cagny et un lot de consolation aux perdants.

Merci à tous pour leur participation !!



Retour sur l'année scolaire 2020 / 2021

Cette année qui s'achève a été rythmée par deux faits marquants : le passage du plan Vigipirate à son niveau maximum le 26 octobre suite à l'assassinat de Samuel Paty et les nombreuses mises à jour du protocole sanitaire suite à l'évolution de la pandémie.

Nos élèves ont donc été privés de sortie depuis septembre et ce n'est que depuis début mars que quelques activités ont pu se dérouler selon le protocole en vigueur et dans le respect des gestes barrières:

9 mars : un spectacle de la saison jeune public de la MACU à destination des CM1/CM2 a pu se dérouler à l'école. Ce redémarrage des activités culturelles nous a valu la présence d'une équipe de Télématin (France 2), de Radio France Culture et du Courrier Picard. (Cf article et photos ci-dessous)

29 mars : les CM1/CM2 ont participé à la Fête du Court (organisée par le réseau Canopé) avec projection du programme choisi dans la classe

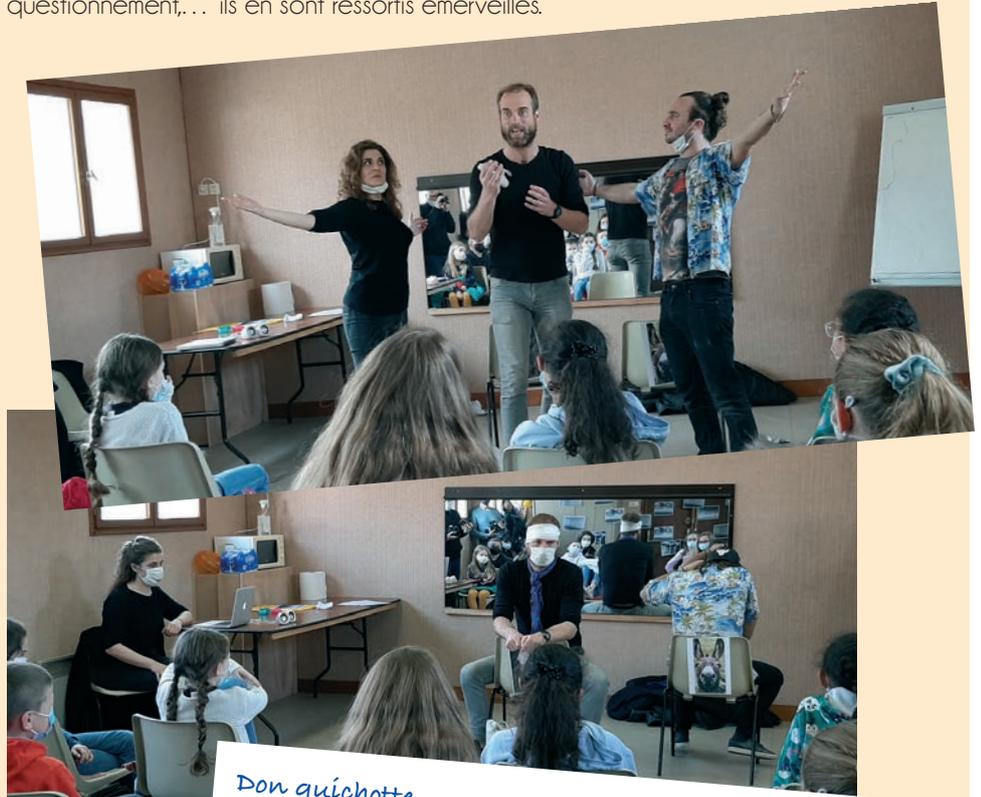
18 mai : les CM1/CM2 se sont rendus dans la cour de l'école Julie et René Lamps pour la piste de maniabilité et le passage de l'APER (Attestation de Première Education à la Route)

31 mai : les CP se sont rendus dans le gymnase Rostand pour une initiation à la pratique du buggy

24 juin : présentation d'instruments par des professeurs de l'école de musique Amadeus. Les élèves étaient très intéressés et ont beaucoup apprécié !

Don Quichotte

Ce spectacle, adapté et mis en scène par Anne-Laure Liégeois, a pu se produire à l'école le 9 mars. Les comédiens (Lise Gervais, Rodolphe Gervais et Charles-Antoine Sanchez) ont donné une représentation qui a enchanté le jeune public. Les élèves se sont retrouvés au coeur de l'histoire, au coeur de la scène: rires, surprises, questionnement, ... ils en sont ressortis émerveillés.



Don quichotte

Je m'appelle Don quichotte, je lis énormément de livres et je suis fou. Un jour je décide d'être chevalier pour séduire Dulcinée et sauver le monde.

Avant d'y aller je choisis un écuyer se nommant Sancho Pança. Moi sur mon cheval et mon écuyer sur sa mule.

Peu après des soldats veulent m'attaquer mais Sancho Pança me dit que ce sont des moutons ensuite des géants à trois bras mais encore il me dit que ce sont des moulins. Le lendemain j'apprends à Sancho Pança à lire à écrire et fabriquer un élixir.

Et là d'un seul coup je vois Dulcinée et tout finit bien

Hugo



La bibliothèque Jean Giono... sans relâche !

Petit historique...

Le 16 mars 2020, l'arrivée de la Covid-19 nous obligeait à fermer nos portes... après un spectacle offert in extrémis de poésie urbaine.

Après de nombreux échanges avec la direction du Réseau des bibliothèques d'Amiens métropole relatifs à l'aménagement du lieu réalisé à la hâte et avec détermination pour l'adapter à la situation sanitaire, ainsi que l'élaboration d'un protocole (jauge, « quarantaine » des livres, gestes barrières) la bibliothèque a pu rouvrir au public dès le 23 juin.

Au gré des différentes consignes gouvernementales, nous avons adapté nos horaires d'ouverture pour arriver au 25 mai de cette année aux horaires d'origine (en notant cependant que l'ouverture du mardi sera maintenue à 16 h 00 toute l'année).

Il est rappelé que l'inscription y est gratuite, de même que les animations et spectacles.

Mardi : de 16 h 00 à 19 h 00

Mercredi : de 10 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00

Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00

Après un second confinement en novembre, et un retour timide des adhérents, constaté sur l'ensemble du Réseau, la fréquentation redevient satisfaisante.

Cependant, même si nous n'avons pas pu accueillir

- Les publics spécifiques tels que les pensionnaires de l'Ehpad, ceux des Papillons Blancs et l'école
- Les animations régulières « Jouons avec les mots », et le « Café coups de cœur »

ni des artistes pour des rencontres ou spectacles dédiés à la jeunesse ou aux adultes,

La bibliothèque a fonctionné normalement quant à l'offre régulière de nouveautés en matière d'albums, romans, biographies, documentaires ou bandes dessinées, pour toutes les tranches d'âge.

Les différentes informations relatives aux horaires (très changeants !) ont été communiquées par voies numériques par la Mairie, et bien que la bibliothèque ne soit pas encore dotée d'internet, nous avons également informé régulièrement les adhérents nous ayant laissé leur adresse mail, de l'arrivée des nouveautés de chaque domaine. (De nouvelles commandes sont en préparation...)

Depuis maintenant plus d'un an, l'équipe, qui s'est montrée inlassablement soucieuse du service public, attend patiemment de pouvoir reprendre toutes ses activités, et retrouver la convivialité qui la caractérise.

Michèle Biharé



HOMMAGE A JACQUES WATTEBLED

Jacques

Notre ami Jacques nous a quitté trop tôt le jeudi 18 mars dernier.

Il avait consacré 19 ans de sa vie à notre commune et au comité des fêtes.

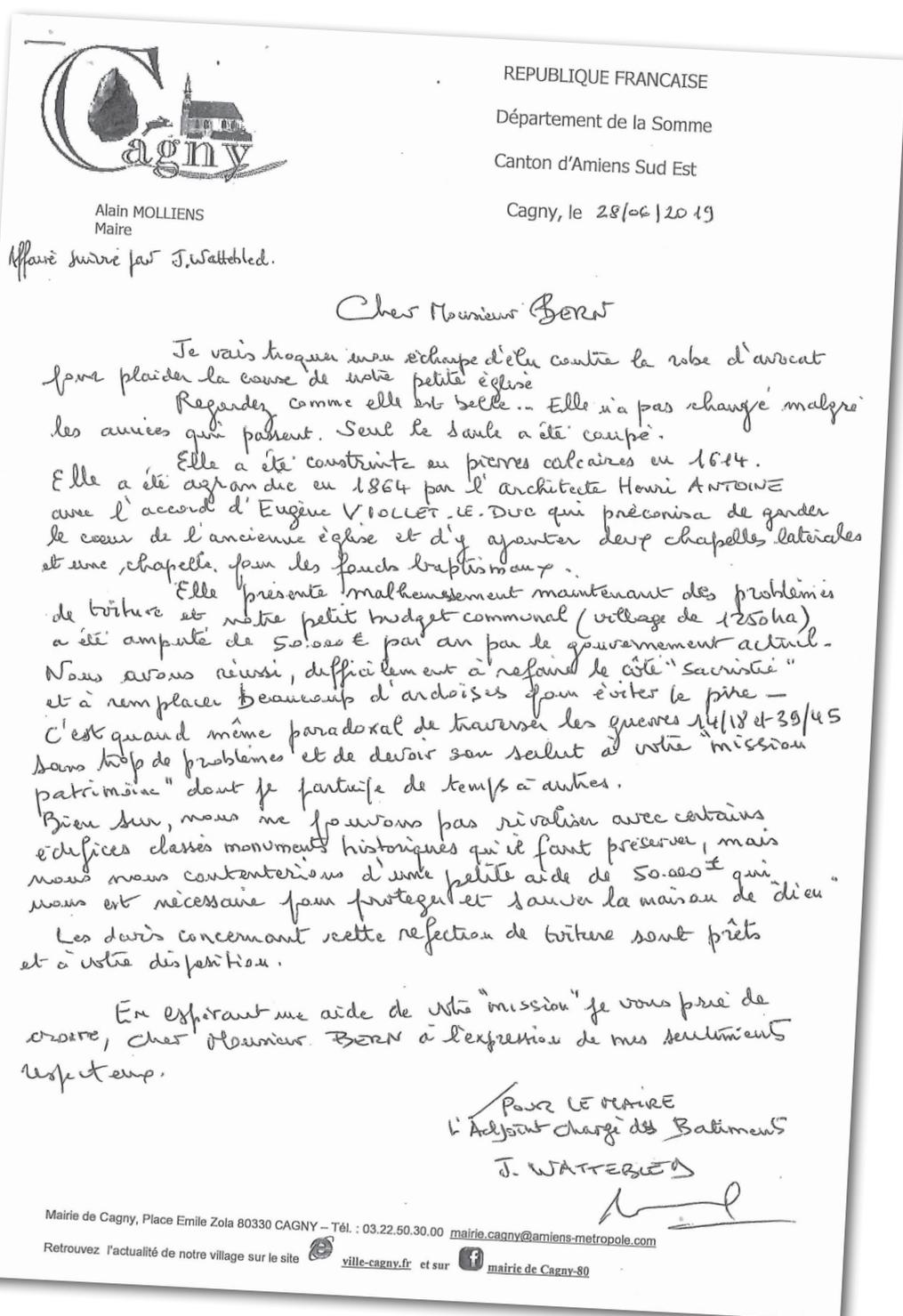
Adjoint au Maire de 2008 à 2014 puis Conseiller Délégué lors du dernier mandat

de 2014 à 2020, Jacques était le "sage" de notre équipe municipale, toujours de bon conseil. Nous avons tous apprécié son intelligence et son sens de l'humour qui nous permettaient de travailler très sérieusement sans se prendre au sérieux.

Jacques avait deux passions : la randonnée et l'église de notre village.

Je lui rends hommage aujourd'hui en diffusant un courrier qu'il avait envoyé à Mr Stéphane BERN ainsi qu'un texte qu'il avait écrit de retour de son périple sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle.

Alain Moliens, Maire de Cagny



Chemin de Saint Jacques de Compostelle Via Podiensis - GR 65

J'ai effectué la partie française du GR65, en partant, après la bénédiction des pèlerins, du sous-sol de la cathédrale du Puy en Velay jusqu'à Roncevaux (Roncesvalles).

J'ai traversé 8 départements :

Haute Loire, Lozère, Aveyron, Lot, Tarn et Garonne, Gers, Landes et Pyrénées Atlantiques avec une incursion en Espagne jusqu'à Roncevaux.

Cela représente 30 étapes pour 780 km de GR sans tenir compte des détours (visites, points de vue, hébergements, etc...)

Venant de Notre Dame du Puy, l'itinéraire passe par les gorges de l'Allier, la Margeride et l'Aubrac.

Dans le Gévaudan, le tracé se confond sur une partie du parcours avec la voie romaine appelée voie AGRIPPA.

Faisant suite au grandiose plateau de l'Aubrac, il faut suivre la vallée du Lot. Conques, dans l'Aveyron est une étape importante avec l'Abbaye de Sainte Foy.

Puis jusqu'à Cahors, en passant par Figeac, on découvre le Quercy.

En grimant sur le Causse Blanc, apparaît quelques bourgs comme celui de Montcuq qui reste imprégné du Moyen Age.

Le chemin se poursuit en direction de Lauzerte jusqu'à la plaine du Tarn pour arriver à Moissac en traversant les vignes et vergers.

Le chemin conduit ensuite vers la Gascogne en Tarn et Garonne et le Gers. On arrive à Lectoure dans le Haut Armagnac puis Eauze dans le bas Armagnac. On passe ensuite par les Landes pour arriver à Condom. On entre ensuite dans les Pyrénées Atlantiques et la Région du Béarn.

Le dernier parcours passera par le Pays Basque dans la Basse Navarre et l'arrivée tant attendue à Saint Jean Pied de Port.

Ensuite, avant le lever du jour, il faut être prêt à "attaquer" le col de Lepoeder (1410m) pour une montée de 24 km assez rugueuse avant de se retrouver sur le sol espagnol pour une descente de 3 km assez difficile avec l'arrivée à Roncevaux.

C'est magnifique de voir le serpent lumineux fait par plusieurs centaines de pèlerins tôt le matin lorsqu'il fait encore nuit.

J'ai traversé des paysages exceptionnels, mais à ce jour, mon plus beau souvenir, c'est le parcours de Aumont-Aubrac à Conques (120 km).

Découvrir et visiter des bourgs comme Saint Côme d'Olt, Espalion, Estaing et Conques est une récompense.

Tout au long du chemin j'ai réservé, chaque fois qu'il était possible pour le repas du soir et l'hébergement, dans les institutions tenues par des bénévoles dits "hospitaliers". C'est simple, chaleureux et ... à découvrir.

Au Puy en Velay chez Saint François d'Assises, à Veylat au Couvent des Urselines, à Conques à l'Abbaye Sainte Foy, à Moissac et Condom aux anciens Carmel.

Bien que marchant souvent seul, j'ai fait de belles rencontres où chacun avait sa motivation pour emprunter le chemin de Saint Jacques : sportive, religieuse, familiale, découverte et aussi sentimentale... pour se ressourcer.

Quand on marche sur de grandes distances, on peut ressentir courbatures et fatigue, mais la tête continue à fonctionner. On pense au

passé, au présent et à l'avenir ce qui permet d'avoir une autre vision sur la vie et de relativiser certaines choses.

Je n'ai rencontré que des gens sympathiques. Entre pèlerins il y a beaucoup de gentillesse et d'entraide. Il n'est pas rare de trouver, en traversant de petits villages, des tables avec des boissons chaudes ou froides et selon les mois des fruits de saison (melon, raisin etc...) avec une petite pancarte "servez-vous" et à côté une tirelire. Personne pour surveiller. C'est la confiance. Tout le monde marche avec le même état d'esprit.

Sur le chemin, on est un peu coupé du monde. Pas de radio, de télé ou de journaux. On ressent une sensation de liberté. Beaucoup de calme et des grandes bouffées d'oxygène.

Se retrouver le soir chez l'habitant ou dans les fermes auberges est un vrai plaisir. Après avoir porté son sac et marché en moyenne 25 km/jour, on va se coucher à une heure raisonnable car il faut repartir le lendemain.

Un carnet dans la tradition du pèlerinage vers Compostelle appelé «créanciale» atteste de votre passage. Un tampon est apposé à chaque étape soit par un religieux, la mairie, l'office du tourisme ou l'hébergeur.

Chaque fois que je regarde ce carnet, beaucoup de souvenirs me reviennent à l'esprit et je n'ai qu'une envie c'est de repartir sur le chemin.

Qu'on soit croyant ou non croyant, il y a quelque chose de mystique sur le chemin.

Jacques W.

LE CLUB DE PÉTANQUE

Nous continuons les entraînements en comité restreint généralement le jeudi après-midi.

Quant aux concours, ils devraient recommencer en juin. En ce qui concerne le club, nous attendons de voir avant d'organiser des Concours chez nous.

Le cours normal des choses devrait reprendre en 2022.

Cordialement.

A DUCROCQ

Reprise des ateliers proposés par PEP 80, en collaboration avec la mairie de Cagny :

Atelier «tablette numérique»

et

Atelier «la tête et les jambes»



ASSOCIATIONS ET AUTRES ACTIVITÉS

BIBLIOTHÈQUE

Michèle BIHARE.....03 22 95 44 83

FOOTBALL

Bruno GODIN.....06 12 73 09 25

GYMNASTIQUE

Françoise BLIN.....03 22 95 24 84

PÉTANQUE

Alain DUCROCQ.....06 52 00 43 98

TENNIS

Christian BACQUET.....06 80 64 62 61

VTT-CYCLO TOURISME

Arnaud HERNY.....06 10 58 77 75

YOGA

Jeanine BONMARTIN..06 05 39 68 56

JUST FOR HEALTH AND FUN (ZUMBA)

Julie VARLET.....06 13 50 42 32

COMITÉ DES FÊTES

Pascal SAGAN.....07 69 57 22 37

ANGLAIS COURS

Emma SIMMONS.....06 58 94 48 64

QI GONG

Marianne SOUBEIRAN06 32 13 21 72

LE CLUB DE YOGA

Après cette période compliquée, vous avez sans doute envie de prendre du temps pour vous, de vous remuscler en douceur.

L'association YDA (yoga détente association) vous propose des cours de yoga le mercredi de 17h30 à 18h30, à la salle des fêtes rue de l'Épinette.

Les cours reprendront le mercredi 15 septembre et ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires.

Le cours d'essai aura lieu le 15 septembre.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Bonmartin 06 05 39 68 56.

Mme Bonmartin - YDA

LE CLUB DE GYM

Club de Gymnastique d'Entretien de Cagny (CGEC)

C'est avec le plus grand plaisir que nous avons appris la réouverture des salles de sports à partir du 9 juin. En effet, après les trois mois d'arrêt de nos activités de mi-mars à mi-juin 2020, nous avons repris nos deux séances hebdomadaires avec grand enthousiasme dès le 3 septembre pour devoir à nouveau les interrompre le 22 octobre, et ce pour plus de sept mois.

Nous avons réussi à garder le contact avec nos adhérent(e)s par l'intermédiaire de courriels réguliers avec l'envoi de séances vidéos fournies par notre fédération Sports Pour Tous, mais il faut admettre que rien ne vaut la stimulation, le dynamisme et la convivialité de nos activités en présentiel. Les encouragements, l'œil avisé et les conseils personnalisés de nos animateurs nous ont beaucoup manqué.

Le printemps revenu, nous avons proposé une sortie pédestre de 9 à 10 kilomètres chaque samedi avec inscription préalable et respect des gestes barrières. Nous sommes allées autour de Cagny, Dury, Boves, Saint-Fuscien, Rumigny, Sains.

Nos cours sont assurés le lundi de 18h30 à 19h30 par Samuel et le jeudi aux mêmes horaires par Sylvie. Ils sont différents et complémentaires, ce qui amène une variété dans les exercices proposés.

Nous travaillons le renforcement musculaire, les abdo-fessiers, la souplesse et l'équilibre.

Notre club compte une bonne cinquantaine d'adhérent(e)s. Il accueille les personnes, hommes et femmes de plus de 16 ans pour une cotisation de 105 €

(payable en deux fois) ou 80 € pour les mineurs et les étudiants.

Nous organisons deux séances Portes Ouvertes chaque année.

Nous effectuerons notre rentrée le jeudi 2 septembre 2021 et offrons deux séances gratuites. Celles-ci se déroulent à la salle polyvalente, chemin de l'Épinette.

Chacun a à cœur de retrouver le chemin de la salle polyvalente pour une reprise, en douceur, jeudi 10 juin à 18 h 30 !

Renseignements au 03.22.95.24.84 ou 03.22.47.65.41 ou cgec.cagny@gmail.com

Egalement sur le site Internet de la ville de Cagny, onglet Associations, Gymnastique Françoise Blin, Présidente du CGEC

Zoom sur les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin

Les municipalités ont été confrontées cette année à un défi de taille : organiser deux scrutins le même jour, sur un seul site, dans un contexte difficile de crise sanitaire.

Pour mener à bien cette mission et bénéficier d'un espace suffisant, nous avons dû délocaliser le bureau de vote dans notre salle polyvalente, et nous avons sollicité les Cagnysiens pour nous aider à tenir, avec les élus, les deux bureaux de vote.

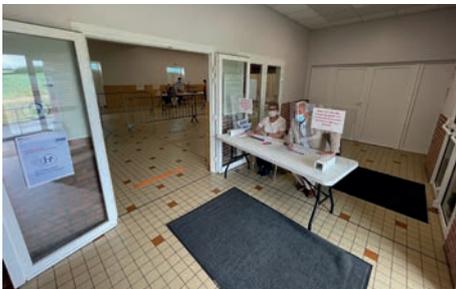
Ce sont donc près de 40 personnes qui se sont mobilisées et relayées durant ces deux jours pour tenir ces postes d'assesseurs et veiller au bon déroulement de ces élections.

A noter qu'un délégué régional, qui avait pour mission de contrôler les bureaux de vote, nous a félicité pour l'organisation et les mesures spécifiques mises en place.

Nous remercions chaleureusement ces volontaires qui ont fait acte de citoyenneté pour que ces élections se déroulent dans de bonnes conditions dans notre commune.

MERCI à Mesdames Deligny, Many, Grenon, Couture, Hery-David, Spriet, et à Messieurs Decrombecque, Vasseur, Dufour-Pillot, Ducroquet, Reverdy, Guillaouard, Guette, Rousseau, Hery, Perrot, Hutin, Wielgosik.

Ainsi bien sûr qu'aux élus de la commune.



HAUTS DE FRANCE PROPRES

Hauts de France propres le 11 septembre



Nous avons constaté et nous nous en réjouissons que la collecte a été moins fructueuse que les années précédentes. Un GRAND merci aux Cagnysiens qui se sont déplacés, en particulier

Nous avons appris tardivement que l'opération Hauts de France Propres initialement prévue en mars de cette année puis repoussée au 11 septembre était annulée.

à Aurele et à Robin qui ont consacré quelques heures de leur week end pour offrir à tous un cadre de vie agréable.

Nous avons pris la décision de maintenir cette opération.

15 personnes se sont retrouvées avec quelques élus et les chasseurs de la Commune pour ce traditionnel nettoyage de nos chemins ruraux et du bois de la Garenne.



SUPPORTEZ L'ASC

Vous souhaitez supporter l'Amiens Sporting Club en ligue 2.

Réservation par téléphone au

03 22 50 30 00 ou par mail

Nous vous offrons des places pour chaque match de l'ASC au stade de la licorne.

«mairie.cagny@amiens-metropole.com»

CALENDRIERS

M. Houart Richard et M. Saint Pascal seront les deux personnes habilitées à passer dans la commune pour les calendriers 2022 déchets ménagers.

également comme chaque année pour le calendrier des pompiers d'Amiens.

M. Grégory Senet se présentera

Et bien sûr votre facteur pour le calendrier de la Poste

Pour rappel, les entreprises qui démarchent sur la commune sont sensées se signaler au préalable en mairie.

Mais le fait de se signaler ne signifie pas bien sûr que ces entreprises sont mandatées et envoyées par la mairie.

Supports à vélos

Dans le cadre de «transports doux» et pour une cohérence de déplacement, la municipalité a installé des supports à vélos, place Jean Jaurès, près des arrêts de bus.

Un autre support est prévu devant notre salle polyvalente proche des installations sportives.



Journée du patrimoine 18 septembre

Les journées du patrimoine avaient un caractère exceptionnel. En effet, après la traditionnelle visite de la coupe archéologique du bois de la Garenne, les Cagnysiens présents se sont rendus en mairie pour découvrir l'exposition de pierres taillées et de bifaces acheuléens trouvés sur les sites de Cagny la Garenne et Cagny Epinette.

Cette exposition est visible aux heures d'ouverture de la mairie.

Un partenariat a été passé avec la DRAC et une convention a été signée jusqu'à la fin du mandat de l'équipe municipale actuelle.



Nous remercions tout particulièrement Mme Emilie GOVAL, Ingénieure recherches, grâce à qui cette exposition a été rendue possible.



Désherbage citoyen

Notre belle commune vous a séduite, sachez l'entretenir, n'oubliez pas de nettoyer les trottoirs devant chez vous.



PAROLE A L'OPPOSITION

« La Tribune » de Construire notre futur ensemble - Novembre 2020

Cagnisiens, Cagnisiennes, Enfin le projet qui avait déjà été évoqué du temps de M. Cotrel, maire de Cagny, il y a plus de 20 ans et réactivé par Mme Conte et moi-même sur le précédent mandat. Nous l'attendions depuis plusieurs années, il est sur le point d'aboutir. La cantine-garderie devrait sortir de terre dans les deux ans, pour se faire une restructuration du groupe scolaire est nécessaire. Le projet étant couteux pour notre petite commune et notre budget n'étant pas extensible, des mesures du côté des finances ont dû être prises. Les dotations d'état sont en baisse, il fallait donc un apport de finances. Oui, l'augmentation de la taxe foncière était une solution, de plus avec la baisse significative de la taxe d'habitation qui entre en vigueur, cette option devenait possible en minimisant l'impact sur le pouvoir d'achat des habitants. Au début, nous y étions peu favorables, nous aurions préféré une augmentation plus progressive puisque depuis plus de 25 ans elle n'avait pas augmenté. Nous avons voté favorablement cette mesure car les élus de la majorité ont baissé le taux de leurs indemnités, ce que nous espérions. Vanessa Véru et David Labelle.

Pour nous contacter :

Une adresse mail construirenotrefutureensemble@gmail.com

Une adresse postale 2 Rue Mallet 80330 CAGNY

Une page Facebook [construirenotrefutureensemble](https://www.facebook.com/construirenotrefutureensemble)

Eric Vanhaverbeke : la renaissance de la marque Dilecta



Après des études de commerce à Amiens, Eric Vanhaverbeke, originaire de Cagny, occupe un poste à la direction marketing de MBK à Saint Quentin puis est dirigeant chez Look Cycle et Hutchinson. Passionné de vélo, et face à l'explosion du marché des deux roues, il relance la marque Dilecta, marque historique de cycles français, créée en 1913, qui a connu ses heures de gloire entre 1920

et 1960 grâce à de grands champions cyclistes, les frères Pelissier et André Darrigade entre autres. Cette entreprise avait fermé ses portes en 1968 et est aujourd'hui de retour, grâce à Eric Vanhaverbeke avec une stratégie axée sur une fabrication haut de gamme 100% française.

Eric n'a pas été coureur professionnel, contrairement à son père Jean Pierre, qui a couru avec le maillot Dilecta. Vainqueur du circuit de la Vienne en 1963 et troisième du tour de l'Oise en 1964, il a

ensuite été nommé conseiller technique régional du cyclisme de Picardie.

C'est donc auprès de son père que Eric a, durant sa jeunesse écumé les routes de la région.

Désormais quinquagénaire, il continue bien sur à monter en selle deux fois par semaine avec son ami Paul Belmondo, ambassadeur de la marque.

Nous souhaitons bonne route à cette grande marque.



NAISSANCES Bienvenue à...

PARIS - CRIMONT Armand	né 18 novembre 2020
RAMBURE Anton	né 11 décembre 2020
MARTIN Jayke	né le 5 février 2021
TRAVERSE Marceau	né le 26 février 2021
RIQUET Mia	née le 13 avril 2021
BIOTELLE Antoine	né le 14 mai 2021
THIOU Evann	né le 20 mai 2021
OUAHRANI Aelyn	née le 14 juin 2021
MOLLIENS Alice	née le 21 juillet 2021

MARIAGE Ils se sont unis...

KELLER Christophe et DUBUISSON Sylvie	14 août 2021
DE OLIVEIRA RAMOS Paulo et NOBILEAU Béatrice	28 août 2021
SPRIET Aurélien et GUASTALLI Rémi	4 septembre 2021

DÉCÈS Ils nous ont quittés...

BARRAS Adrienne	2 novembre 2020
NOE Andrée	24 novembre 2020
NAUMCEVSKI Trajan	25 novembre 2020
CHIVE Fernand	3 décembre 2020
MAURIAUCOURT Marie	5 décembre 2020
LABALLE Paulette	13 février 2021
MALINGUE Béatrix	20 février 2021
CARTON Cécile	4 mars 2021
WATTEBLED Jacques	18 mars 2021
DANGREAUX Marcel	19 mars 2021
GILBERT Renée	3 avril 2021
DAULET Andrée	18 avril 2021
DIAZ Encarnacion	18 avril 2021
DELHOMEL Patrick	30 avril 2021
VERDIERE Henriette	24 mai 2021
SLOZKINA Irène	30 mai 2021
GADIOUX Marcelle	17 juin 2021

COMMUNICATION : Retrouvez-nous sur ...

Notre site internet : www.ville-cagny.fr
 Notre page Facebook : [mairiedecagny-80](https://www.facebook.com/mairiedecagny-80)
 Notre mailing : cagny.com@gmail.com
 Notre panneau numérique

Vous souhaitez recevoir les informations municipales par courriel ? Envoyez-nous un mail en indiquant simplement vos nom, prénom et adresse postale à l'adresse suivante : cagny.com@gmail.com

Mairie de Cagny

Place Emile Zola – 80330 CAGNY - Tél : 03.22.50.30.00 - Mail : mairie.cagny@amiens-metropole.com
 La mairie est **ouverte au public** le lundi, mardi et jeudi de 14h à 17h et le mercredi et le vendredi de 8h à 12h
 La mairie est **ouverte sur rendez-vous** le lundi, mardi et jeudi de 7h30 à 12h
 Les élus vous reçoivent sur rendez-vous du lundi au vendredi de 17h à 20h et le samedi de 9h à 12h

ASTREINTE TÉLÉPHONIQUE : en dehors des heures de présence mairie, pour toute urgence, composez le ☎ 06 85 58 64 93

4^E ÉDITION

CAGNY-FLIP

9 ET 10
OCTOBRE 2021

SAMEDI 10H-19H
DIMANCHE 10H-17H

SALLE DES FÊTES ET TENNIS COUVERT
CHEMIN DE L'ÉPINETTE 80330 CAGNY

ENTRÉE 5€

GRATUIT POUR LES ENFANTS -12 ANS ACCOMPAGNÉS
+ DE 800 M² DÉDIÉS AUX JEUX DE BAR
FLIPPERS - BABY-FOOTS - ARCADES - PINCABS
RESTAURATION SUR PLACE

icm
imprimerie
communication
médias

Particuliers et professionnels

Entêtes de lettre - Cartes - Dépliants - Flyers - Chemises - Affiches
Blocs - Carnets - Brochures - Etiquettes - Liasses - Plaquettes
Personnalisation de documents - Mailing - Routage...

Objets publicitaires

Impression numérique - Petits et grands formats

Si vous souhaitez paraître
dans le bulletin municipal
de Cagny,
contactez-nous au
09 67 28 17 33

Centre OASIS - DURY - 1 allée de la Pépinière - RDC - Bât Passiflore - 80000 AMIENS
Tél. : 09 67 28 17 33 - Fax : 03 22 38 82 18 - E-mail : commercial@icmmedia.fr